**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
**Band:** 8 (1870)
**Heft:** 23

**Artikel:** Société vaudoise des sciences naturelles
**Autor:** [s.n.]
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-180860

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

Huitième année. N° 23. Samedi 4 Juin 1870.

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

**Paraissant tous les Samedis.**

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**
Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### De la nomination des pasteurs.

Nous ne voulons pas donner notre avis sur cette question difficile ; si le *Conteur* s'en occupe aujourd'hui, c'est uniquement en spectateur impartial des divers courants d'idées qui se heurtent autour de nous.

La nomination des pasteurs par les paroisses sera bientôt décidée. Peut-être les adversaires qu'elle rencontre parviendront à retarder d'une ou deux années cette solution qui les désespère ; mais le principe est dans les cœurs des Vaudois ; il se trouve en parfaite harmonie avec toutes nos institutions, et nos voisins de Neuchâtel et de Genève l'ont mis en pratique ; ainsi notre tour n'est pas loin d'arriver.

Cette issue, on la redoute, et il est curieux de voir les efforts d'imagination que font les intéressés pour éluder encore une fois la volonté populaire. Nous disons *encore une fois*, car, en 1862, on est parvenu fort habilement à ce but, grâce aux bons offices des anciens démocrates, qui, pour rien au monde, n'auraient consenti à ce que le gouvernement de la révision donnât son nom à quelque progrès. Mais un homme averti en vaut deux ; aujourd'hui le peuple ne se laissera plus jouer, et les démocrates ne feront plus d'opposition systématique.

La coupe est remplie ; il faut que les intéressés la vident ; elle leur semble amère, peut-être est-ce encore une de leurs illusions. En attendant le moment fatal, ils se défendent comme ils peuvent, c'est-à-dire assez mal ; ils assiégent les journaux de propositions saugrenues qui excitent à la fois le rire et la pitié. Nomination des pasteurs par la commission synodale ! écrit un correspondant de la *Gazette*.

Evidemment ce n'est pas sérieux ; on ne peut songer, en bonne politique, à créer un état dans l'état, et le système compliqué du Conseil de paroisse de Lausanne n'est-il pas encore une de ces tentatives malheureuses qui perdent la cause qu'elles ont l'air de servir ?

Le jeune pasteur, qui se distingue par son zèle et par ses talents, est-il, d'après la loi actuelle, récompensé selon ses mérites ? Placé à la tête d'une paroisse de montagne, peut-être simple suffragant, il devra attendre bien des années avant d'obtenir un poste où il rendrait de grands services. Enfin sa position s'améliore, mais ses forces sont à bout ; il a dépassé l'été de la vie, et il n'apporte, dans sa nouvelle paroisse, qu'un corps affaibli et des facultés engourdies. Aussi les plus beaux postes sont généralement les plus mal desservis. Le rang est une prime accordée au pasteur qui ménage sa santé et ses forces, et ne s'abandonne pas à des excès de zèle. La loi semble dire aux ministres : Ne vous tuez pas, et dans l'ordre de vos devoirs, placez en première ligne les soins de votre santé et de votre fortune. Soyez non pas de bons pasteurs, mais, si possible, de vieux pasteurs. Alors, postes agréables, traitements superbes, facilités de toute espèce, rien ne vous manquera.

C'est là un grave défaut de la loi actuelle, un préjudice aux intérêts des pasteurs et bien plus encore à ceux des paroisses et de l'Eglise dans son ensemble. Il n'est pas nécessaire de démontrer pourquoi, et nous doutons que le nouveau système ait jamais des conséquences plus déplorables. Cela veut-il dire que la nomination des pasteurs par les paroisses soit une panacée universelle, qui guérira sur-le-champ toutes les plaies de l'Eglise ? Non ; telle n'est point notre prétention. Nous considérons cette innovation comme un essai de rendre à l'Eglise un peu de vie, au peuple un peu d'intérêt pour les choses religieuses. Elle nous paraît, en outre, une exigence de l'époque où nous vivons ; on ne peut s'y soustraire sans compromettre l'avenir de l'Eglise nationale et de la religion que nous avons jusqu'ici professée.

J. B.

### Société vaudoise des sciences naturelles.

*Séances des 4 et 18 mai 1870.*

M. le Dr *Ph. De la Harpe* qui a visité récemment la Toscane donne la description de quelques usines qu'il y a vues, celles entr'autres où s'extrait et se prépare l'acide borique. L'un de ces établissements, situé au Monte Cerboli, est un vrai modèle, non-seulement au point de vue industriel, mais au point de vue humanitaire ; il constitue un village dans lequel les propriétaires ont établi des écoles, des collections, des sociétés de secours, des moyens de distraction de tous genres.

M. le Dr *De la Harpe*, père, s'étonne que l'on fasse toujours la chasse aux hannetons par les mêmes procédés, à coups d'arrêtés administratifs, sans que l'on tienne compte des mœurs de ces animaux. Un agriculteur a fait à leur sujet quelques observations dont M. De la Harpe donne un résumé :

1° Les œufs des hannetons sont déposés en paquets de 20 à 24, toujours en nombre pair ; il y a probablement dans chaque paquet un nombre égal d'œufs mâles et d'œufs femelles.

2° Les femelles pondent leurs œufs dans les terrains meubles, près des touffes d'herbe ; les terrains durs, ceux sur lesquels on a passé le rouleau, n'ont jamais de hannetons ; il en est de même des forêts, des terrains fauchés.

Les hannetons n'arrivent pas la même année dans toutes les parties du canton. L'année où le district d'Aigle en est infecté n'en donne point à Lausanne et dans la partie occidentale du canton ; la partie orientale a les hannetons dans la même série d'années que l'Italie ; la partie occidentale les a en même temps que la France et l'Allemagne.

M. le Dr *Chavannes* cite quelques faits zoologiques intéressants :

1° Vers la fin de mars 1870, un petit vol de choucas *(corvus monedula)* s'est arrêté quelques heures sur les toits et le clocher du bâtiment de l'Académie, à Lausanne. C'est la première fois que ces oiseaux, qui nichent chaque année à Fribourg, à Romont et à Berne, se montrent dans notre ville. Le lendemain, tous sont partis, à l'exception d'un couple qui a établi son nid dans le haut du clocher.

2° Le 4 avril 1870, deux brochets d'égale taille, 1 1/2 pied, qui avaient cherché à s'avaler réciproquement, ont été capturés dans cette position et encore vivants, par M. Aug. de Cerjat, à 100 perches environ de l'embouchure de la Venoge, dans le lac. La tête de l'un disparaissait jusque derrière les ouïes dans la gueule de l'autre. Ces poissons ont été empaillés dans la position où ils ont été trouvés et figurent au Musée. M. *Forel* a vu le même fait, de deux jeunes saumons, de 12 à 15 milimètres de longueur, s'entredévorant, dans le laboratoire d'éclosion de M. le professeur Gervais, à Montpellier. M. *Ch. Dufour* a entendu citer un fait analogue de la part de deux brochets du lac de Joux.

3° Le transport effectué en mai 1870, par M. Chavannes, de 10,000 œufs de *bonzons*, du lac de Neuchâtel dans la Venoge, près de Bussigny. Ce poisson n'existait pas jusqu'à ce jour dans le lac Léman.

M. *L. Dufour* analyse un travail de M. *de Coppet* sur quelques dissolutions salines, puis il montre, par les chiffres que lui fournissent ses observations siccimétriques, à quel degré s'élève la sécheresse de l'année 1870. Depuis le 1er décembre au 18 mai, l'évaporation présente un excès de 63mm sur la chûte d'eau.

M. le Dr *Forel* annonce que l'épizootie des perches du lac Léman a fait de nouveau apparition en 1870 ; elle est cependant moins forte qu'en 1867 où elle a été signalée.

M. *Forel* présente ensuite, de la part de M. *Revilliod-de Muralt*, un fragment d'un chapelet d'anneaux en bronze trouvé dans la station lacustre de Nyon. Trois fragments en ont été trouvés, contenant ensemble 165 bagues. M. Forel voit dans cette trouvaille la confirmation de l'hypothèse émise par Desor et adoptée par d'autres archéologues qui voient dans les nombreux anneaux de bronze de nos stations lacustres une monnaie et un moyen d'échange.

Divers observateurs font part de quelques monstruosités botaniques.

M. *Béraneck* a trouvé près de Lausanne un cerisier qui produit des cerises en grappes, 2, 3, 4 cerises se trouvant sur le même pédoncule. M. *Schnetzler*, qui a étudié la fleur de ce cerisier, a trouvé qu'au lieu de ne renfermer qu'un pistil, elle en contient plusieurs ; il serait curieux de planter des noyaux de ces cerises pour savoir si l'arbre qui en proviendrait présenterait le même caractère. — M. *Challand* a trouvé des fleurs de *dent-de-lion*, dans lesquelles 10 fleurs sont soudées ensemble par leurs pédoncules ; les 10 tiges de ces fleurs forment une colonne creuse de près d'un pouce de diamètre.

## Lettres à mon ami Paul.

Lausanne, 12 mai 1868.

Eh bien, mon bon ami, je ne veux point prolonger indéfiniment l'histoire des origines de Lausanne, car je vois bien par ta dernière lettre que les récits de l'antiquité ne te sourient guère. Pour faire diversion, je passerai à quelques anecdotes, à quelques particularités de nos mœurs, de nos institutions, etc.

Aujourd'hui, par exemple, je veux te raconter une histoire assez curieuse, que le dernier complot contre Napoléon III me remet en mémoire, et qui te prouvera que ce n'est point seulement dans les faubourgs de la grande capitale, dans ces quartiers de Paris où la révolution est sans cesse en germe, qu'on fabrique des engins meurtriers et qu'on médite des attentats. Notre bon petit Lausanne, notre paisible ville a eu aussi sa machine infernale.

Et cependant, quoique nous ayons chez nous bon nombre de princes au petit pied, nous n'avons aucun souverain à faire sauter par le moyen de bombes telles que celles qui ont été saisies dernièrement à Paris.

Quand nous ne sommes pas contents des hommes qui tiennent les rennes de notre char républicain, nous les faisons sauter avec une poudre dont l'effet est des plus énergique ; c'est la poudre-bulletin, dont nous bourrons l'urne électorale. L'éclat en est toujours salutaire.

Mais à qui donc, me diras-tu, était réservée cette machine infernale dont tu veux me parler? Eh bien, mon cher, elle était dirigée contre un riche Anglais, qui a dépensé une grande partie de sa fortune pour des œuvres de bienfaisance et d'utilité publique ; contre un homme qui a été le fondateur d'une institution charitable, l'Asile des aveugles, dont les bienfaits sont nombreux et la réputation méritée.

Je t'ai parlé de la forêt de Sauvabelin, qui couvrait autrefois tout le quartier de la Cité. Aujourd'hui encore elle se prolonge, sur son versant oriental, jusqu'aux dernières habitations du faubourg de la Barre. Cette partie de la forêt cache au promeneur, qui monte au bois par le chemin de Montmeillan, une grotte assez vaste et peu connue, située sous le mamelon du Signal.

C'est dans cette grotte que fut fabriqué, il y a une douzaine d'années, l'engin destructeur. Voici comment le fait a été découvert.

Par une belle soirée de mai, un domestique de campagne passait près de là pour se rendre à une ferme voisine. Il entendit des voix et s'arrêta ; puis, écartant doucement les branches qui lui masquaient l'entrée de la grotte, il prêta une oreille attentive.

Une lumière indécise et vague éclairait l'intérieur. Trois hommes, dont les profils ne se dessinaient qu'imparfaitement, causaient avec vivacité. Une caisse, placée dans un coin, paraissait être l'objet de leur conversation. Il était question de l'explosion d'une machine infernale et de la manière dont il fallait qu'elle fût placée pour blesser mortellement ceux qui y seraient exposés.

Tout à coup les voix baissèrent ; celui qui les écoutait n'entendit plus que des chuchotements, desquels il ne put saisir que ces mots : « Campagne Haldimand. » Puis l'un des hommes prit la caisse sur son épaule et tous sortirent de la grotte.

Notre homme resta immobile derrière les branches touffues et laissa passer. Ne comprenant guère le mystère du complot, une foule de suppositions traversèrent son esprit. Cependant, étrangement préoccupé de cette affaire, dans laquelle il entrevoyait quelque criminel guet-à-pens, il rebroussa chemin et vint à Lausanne frapper à la porte de l'huissier Picot.

A cinq heures du matin, celui-ci frappait à son tour à la porte du juge d'instruction. A six heures,